

Contrat de formation

Entre

L'association Jardin Gourmand, représentée par Gérard Verret, formateur et président,
Association répertoriée à l'INSEE sous le N° 501 324 750 00014

Enregistrée au titre de la formation professionnelle sous le N° 42 67 03913 67, exerçant ses activités
de formation sous l'enseigne "École Buissonnière ©"

Dont le siège est 3b, rue de Bassemberg – 67220 Lalaye

Et (nom du stagiaire)

.....

est conclu

le présent contrat de formation, application du livre IX du Code du travail, dont l'article L920-13.

Article 1 - Durée de l'action de formation et lieu

La formation se déroulera sur la période du au La durée totale est de heures

La participation à cette formation est précédée d'un échange individuel et mise en route de la collecte des premiers éléments qui seront nécessaires pour la suite. Cette étape est indispensable pour que les parties s'engagent en connaissance de cause à raison d'une approche très spécifique. Si cette étape conduit à ne pas poursuivre, aucun frais ne sera demandé

Lieu : 3b, rue de Bassemberg – 67220 Lalaye (Vallée de Villé)

Article 2 – Objectifs pédagogiques

Objectifs définis par Pôle Emploi

Trouver un emploi ou simplement faire le point : cela nécessite d'inventorier vos aspirations, vos expériences, vos connaissances, votre savoir-être et votre savoir-faire. C'est ainsi qu'il sera alors possible d'identifier les pistes pour construire votre projet professionnel

Vous accompagner pour "faire le point" et mieux vous projeter dans l'avenir. Vous aider à traverser une période difficile. Vous accompagner pour traverser une période de transition.

Complément pour un élargissement

Approfondissement du volet "connaissance de soi" pour arriver à un projet harmonieux conciliant vie personnelle et vie professionnelle. Gérer vos aspirations au changement.

Volet "culture générale dans les domaines alternatifs" en matière économique, administrative, financière, juridique, commerciale, etc. pour mieux comprendre l'environnement d'une activité salariée et a fortiori, indépendante.

Article 3 – Compétences visées

Acquis évoqués par Pôle Emploi

Connaissance de soi. Connaissance de l'environnement

Confiance en soi. Elaboration d'une autre image du rapport au travail

Motivation et outils pour poursuivre, de la manière la plus autonome possible, l'élaboration d'un projet professionnel clair et réaliste

Complément

Ce programme visant une véritable "maturation professionnelle" permet aux personnes rêvant d'activités à caractère écologique de faire la part du fantasme et du réalisable. La perspective de sa concrétisation demande une bonne connaissance des multiples expériences et ressources dans les démarches alternatives, bien au-delà du seul domaine de l'économie sociale et solidaire.

Article 4 – Le programme

Contenu défini par Pôle Emploi

Définir vos besoins

Analyser vos motivations, recenser vos aspirations, identifier vos talents et compétences, esquisser vos possibilités d'évolution professionnelle.

Etablir un projet professionnel avec le recensement précis des diverses étapes nécessaires.

Synthèse et plan d'action pour l'après-stage

Complément

Mécanismes du changement

Approfondissement du travail de connaissance de soi

Culture générale économique, particulièrement dans les domaines alternatifs

Article 5 – Public visé

Toute personne en recherche d'emploi, mais plus particulièrement celles désireuses de s'engager dans une nouvelle vie plus en harmonie avec des valeurs de respect de la nature, de l'environnement et mettant en pratique des attitudes « écologiques ».

Article 6 - Les pré-requis

Aucun pré requis.

Article 7 – La progression pédagogique

La formation alternera les réflexions générales sur la thématique du changement avec l'utilisation de supports permettant de faire émerger ses rêves, ses talents, ses compétences, ses passions en vue d'identifier ou d'affiner un projet de vie. A ce propos, le travail en groupe est d'une précieuse richesse. Les outils opérationnels pour incarner ses aspirations sont présentés en fin de stage.

Synthèses régulières : chaque soir avec une FIP Feuille d'Incitation Personnelle, et surtout en fin de stage avec un PAP Plan d'Action Personnalisé accompagné d'un planning précis. Suivi après le stage dans le cadre d'un groupe de discussion et par entretiens individuels selon les besoins.

A préciser que le déroulement de cette formation prend en compte les trois phases habituelles propres aux bilans de compétences, à savoir :

1. Phase préliminaire de définition des besoins
2. Phase d'investigation en vue d'identifier les compétences et talents du bénéficiaire :
3. Phase de conclusion avec entretiens personnalisés et remise du document de synthèse.

Article 8 – Les moyens pédagogiques

• Les exposés et discussions

Le stage développe les réflexions sur la démarche de changement, inventorie les motivations à la lumière des valeurs de référence personnelle et des opportunités économiques. Exploration des pistes pour concilier épanouissement personnel, respect de l'environnement et efficacité économique. Présentation des outils pour monter un projet et clarifier ses dispositions personnelles au regard du changement. Informations générales pour porter un regard neuf sur son activité de salarié ou sur la perspective de création et de fonctionnement d'une entreprise.

• Les ateliers

Des ateliers vont permettre à chacun de faire le point sur ses aspirations ; les réflexions partagées seront essentielles pour créer une dynamique visant à renforcer sa motivation, à surmonter ses peurs, à faire confiance à son potentiel, etc. Projection de courtes vidéos inspirantes.

• Les polycopiés

Ils sont nombreux –plus d'une centaine- à disposition selon les centres d'intérêt des stagiaires. Ils disposent ainsi de ressources documentaires en fonction de leurs besoins présents et à venir pour être en mesure d'affiner l'émergence de leur projet ou de l'ajuster en fonction de nouveaux paramètres. La multiplicité des documents permet ainsi de répondre à des centres d'intérêt et des besoins variant d'un stagiaire à l'autre. Une partie est remise en version papier tandis que le reste est à télécharger selon les besoins particuliers de chacun.

• Reportage et suivi après stage

Mise en place d'un cercle de discussion afin de suivre l'évolution des projets des stagiaires, la mise en œuvre de leurs résolutions et de répondre à leurs questions.

Les questions susceptibles de rester en suspens à la fin de la formation pourront, si nécessaire, être abordées individuellement après le stage dans la limite d'une demi-journée.

Six mois après le stage, un questionnaire permettra de faire le point détaillé sur la mise en pratique avec indice de résultat

Sanction de la formation : une attestation de stage sera délivrée.

Article 9 – Les moyens d'évaluation

Le contrôle des connaissances et le suivi de la progression du projet professionnel s'effectuent au fur et à mesure des échanges, puis par un "bilan" chaque soir (Fiche d'Incitation Personnelle) puis par un "bilan" de fin de stage (Plan d'action Personnalisé) avec planning identifiant toutes les actions à conduire dès le retour. Chaque fois, partage au niveau du groupe et ajustements individuels.

Les divers ateliers sont autant d'occasions de mettre immédiatement en application les outils présentés : certains pourront constituer des supports à reprendre après le stage.

Les repas réalisés dans l'esprit du stage sont aussi une excellente occasion d'apprécier l'intégration dans le quotidien des grands principes du vivant qui sont par ailleurs source d'inspiration pour la définition du concept de l'entreprise « naturelle » ou « symbiotique ».

Le questionnaire envoyé 6 mois après est riche d'enseignements ; il permet d'identifier les obstacles, d'apprécier les avancées du projet, d'apporter les ajustements et, enfin, de stimuler la motivation.

Article 10 - L'encadrement de l'action de formation

Toute la formation est dispensée par Gérard Verret, concepteur et fondateur de l'association Jardin Gourmand. Ses actions de formation se déroulent dans le cadre de son affiliation au réseau Alsace Nature. Il exerce par ailleurs une activité agricole de ramasseur et transformateur de plantes sauvages. Il propose également des repas pédagogiques dans le cadre de sa table d'hôtes. Il est formateur auprès de groupements professionnels et de diverses structures de formation. Il a exercé pendant 30 ans comme expert-comptable et commissaire aux comptes libéral. Il s'est consacré ensuite durant 30 ans aussi à l'exploration de multiples activités à caractère écologique. Ce parcours est complété par une nouvelle période de 30 ans consacrée à l'exploration de multiples activités à caractère écologique. Ces compétences et ces expériences en font un animateur pluridisciplinaire à même d'assurer le suivi continu des stagiaires.

Article 11 - Effectifs concernés par l'action de formation

La session accueille un maximum de 6 stagiaires avec un mini de 3.

Article 12 – Rétractation

Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat peut être résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'alinéa précédent. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 p. 100 du prix convenu. Le solde sera à régler lors de la formation.

Article 13 - Modalités de paiement ainsi que conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

Le coût est de euros : cette somme sera à régler comme suit

- Un acompte de 30%, soit euros à l'inscription, après le délai de rétractation de 10 jours.
- Le solde, soit euros pendant le stage.

En contrepartie de cette somme, l'organisme de formation s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention.

Si le stage ne se déroulait pas jusqu'à son terme, du fait du formateur, les frais ne seraient pas dus.

Fait le

Signature du stagiaire

Signature du représentant de l'organisme de formation



JARDIN GOURMAND
3b, rue de Bassemberg
67220 LALAYE
Tél. 03 88 58 91 44

Programme